



INTRODUCTION

Compte tenu de l'importance des fonds propres et du chiffre d'affaires de la société mère dans les comptes consolidés, la publication détaillée des comptes annuels statutaires et de leurs commentaires, dans la présente brochure, constituerait, dans la plupart des cas, un double emploi avec les explications fournies au niveau des comptes consolidés.

Conformément aux dispositions prévues par l'article 105 du Code des Sociétés, il a dès lors été décidé de se limiter à la présentation d'une version abrégée des comptes annuels statutaires de la société DISTRIGAZ s.a.

Le Commissaire-Réviseur a émis un rapport sans réserve sur les comptes annuels statutaires de DISTRIGAZ s.a.

Ces documents sont déposés auprès de la Banque Nationale de Belgique.

Ils sont disponibles sur simple demande à l'adresse suivante:

DISTRIGAZ s.a
Corporate & Public Affairs
Rue de l'Industrie 10
1000 Bruxelles

Comptes consolidés au 31/12/2001

R

Actif

Actif

31/12/2001

Actifs immobilisés	165,14
Créances à long terme	165,43
Stocks	190,81
Créances à court terme	700,02
Disponible	499,29
Comptes de régularisation	16,08
Total	1.736,77

Passif

Passif

31/12/2001

Fonds propres	174,58
Intérêts de tiers	11,13
Provisions	220,86
Dettes à long terme	165,84
Dettes à court terme	1.022,72
Comptes de régularisation	141,64
Total	1736,77

Compte de résultats

Compte de résultats

31/12/2001

Exploitation	
Produits	1.759,92
Charges	1.741,54
	18,38
Financiers	
Produits	18,84
Charges	20,93
	-2,09
Exceptionnels	
Produits	0,88
Charges	0,09
	0,79
Bénéfice brut consolidé	17,08
Impôts	-7,97
Bénéfice des entreprises consolidées	9,11
Résultat des sociétés en équivalence	1,05
Bénéfice consolidé	10,16
Part des tiers	1,41
Part de DISTRIGAZ	8,75

Commentaires de l'actif

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (123.260)

Les investissements de l'exercice s'élèvent à 16.334 et représentent l'acquisition (tranche 2001) en copropriété d'un navire méthanier en construction.

Les amortissements comptabilisés dans les résultats consolidés, couvrant la période du 01/07/2001 au 31/12/2001, se sont élevés à 10.063.

En prenant en compte les amortissements comptabilisés par les filiales du Groupe durant le premier semestre 2001, le montant de 10.063 passerait à 16.543.

Les valeurs d'acquisition au 31/12/2001 s'élèvent à 200.675 tandis que les fonds d'amortissements actés s'élèvent à 77.415.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES (41.882)

Les immobilisations financières consolidées se décomposent comme suit :

Détenteur participation	Participation en		Montant net
DISTRIGAZ & C°	Interconnector (UK)	n.c.	22.969
	Huberator	n.c.	25
DISTRIGAZ S.A.	ETAC B.V.	MEE	35
	ETAC B.V.	MEE (Q.P.)	4.149
	DISTRIGAZ RE	MEE	1.859
	IZT	n.c.	63
	CITENSY	n.c.	218
	Interconnector (UK)	n.c.	1.673
	Gazelec & C° SCS	n.c.	124
	Gazelec SCRL	n.c.	15
	Rhodigaz S.A.S.	n.c.	19
Cautionnement TVA			10.733
TOTAL			41.882

n.c. = filiale non consolidée

MEE = filiale consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence

MEE (Q.P.) = quote-part du résultat de la filiale consolidée suivant la méthode de la mise en équivalence.

3. CREANCES A PLUS D'UN AN (165.427)

Cette rubrique reprend la partie à long terme de la créance détenue par la filiale FINPIPE G.I.E. sur la société FLUXYS, dans le cadre de la cession en leasing des canalisations RTR.

4. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION (190.810)

Ce poste est identique à celui figurant dans les comptes de la maison-mère.

Il reprend le stock de gaz naturel ainsi que des acomptes versés dans le cadre d'un achat de gaz norvégien pour l'alimentation des centrales électriques à partir de 1997.

5. CREANCES A UN AN AU PLUS (700.021)

Cette rubrique comprend essentiellement les sommes dues par les clients de DISTRIGAZ (clients gaz) et FINPIPE.

Les autres créances enregistrent principalement des impôts (TVA) à récupérer dans le cadre de l'exercice des activités de DISTRIGAZ à l'étranger.

6. COMPTES DE REGULARISATION (16.075)

Ce poste comprend essentiellement des frais facturés non échus pour 11.509 et des revenus acquis pour 1.611.

Actif

Actif (en milliers EUR)

31-12-2001

ACTIFS IMMOBILISES	165.142
II. Immobilisations incorporelles	0
IV. Immobilisations corporelles	123.260
A. Terrains, constructions et maisons d'habitation	608
B. Installations et machines	78.362
C. Mobilier, matériel roulant et outillage	0
D. Location-financement et droits similaires	0
E. Autres immobilisations corporelles	0
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	44.290
V. Immobilisations financières	41.882
A. Entreprises mises en équivalence	6.043
1. Participations	6.043
B. Autres entreprises	35.839
1. Participations, actions et parts	25.106
2. Créances	10.733
ACTIFS CIRCULANTS	1.571.624
VI. Créances à plus d'un an	165.427
A. Créances commerciales	165.427
B. Autres créances	0
VII. Stocks et commandes en cours d'exécution	190.810
A. Stocks	190.810
1. Approvisionnements	0
4. Marchandises	100.762
6. Acomptes versés	90.048
B. Commandes en cours d'exécution	0
VIII. Créances à un an au plus	700.021
A. Créances commerciales	680.805
B. Autres créances	19.216
IX. Placements de trésorerie	498.957
B. Autres placements	498.957
X. Valeurs disponibles	334
XI. Comptes de régularisation	16.075
	1.736.766

Commentaires du passif

Commentaires du passif

1. CAPITAL, PRIMES D'EMISSION et PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Ces rubriques reprennent les montants comptabilisés en maison-mère, soit respectivement 66.228 (capital), 42 (primes d'émission) et 1.494 (plus-values de réévaluation).

2. RESERVES CONSOLIDEES (106.819)

Les réserves consolidées se composent comme suit:

DISTRIGAZ	73.764
TRANSFIN	60
DISTRIGAZ & C°	28.846
ETAC B.V.	4.149
TOTAL	106.819

3. INTERETS DE TIERS (11.126)

Cette rubrique enregistre les intérêts de tiers en FINPIPE pour 11.066, en TRANSFIN pour 3 et en DISTRIGAZ & C° pour 57.

4. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (220.857)

Il s'agit principalement des provisions actées au passif du bilan de la maison-mère.

Cette rubrique comprend les provisions constituées afin de tenir compte des mesures prises par les autorités fédérales dans le cadre de la libéralisation du marché gazier ainsi que de risques découlant d'exécution de contrats et de commandes.

5. DETTES A PLUS D'UN AN (165.839)

Ce poste comprend outre les acomptes reçus sur commande comptabilisés en maison-mère (48.048), les dettes financières à plus d'un an contractées par les filiales FINPIPE G.I.E. (94.332) et DISTRIGAZ & C° (23.459).

6. DETTES A UN AN AU PLUS (1.022.722)

Cette rubrique se décompose comme suit:

	Montants
DISTRIGAZ S.A.	869.182
FINPIPE G.I.E.	142.832
TRANSFIN S.A.	2
DISTRIGAZ & C°	10.706

7. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF (141.639)

Ce poste reprend essentiellement les montants comptabilisés en maison-mère.

Passif

Passif (milliers EUR)

1-12-2001

CAPITAUX PROPRES DU GROUPE	174.583
I. Capital	66.228
II. Primes d'émission	42
III. Plus-values de réévaluation	1.494
IV. Réserves	106.819
INTERETS DE TIERS	11.126
VIII. Intérêts de tiers	11.126
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	220.857
IX.A. Provisions pour risques et charges	220.857
3. Grosses réparations et gros entretiens	0
4. Autres risques et charges	220.857
DETTES	1.330.200
X. Dettes à plus d'un an	165.839
A. Dettes financières	117.791
3. Dettes de location-financement et assimilées	0
4. Etablissements de crédit	60.954
5. Autres emprunts	56.837
C. Acomptes reçus sur commandes	48.048
XI. Dettes à un an au plus	1.022.722
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	51.232
B. Dettes financières	128.169
1. Etablissements de crédit	237
2. Autres emprunts	127.932
C. Dettes commerciales	704.781
1. Fournisseurs	704.781
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	71.483
1. Impôts	71.483
2. Rémunérations et charges sociales	0
F. Autres dettes	67.057
XII. Comptes de régularisation	141.639
	1.736.766

Commentaires des résultats

Commentaires des résultats

1. Introduction

Les résultats présentés englobent ceux de la maison-mère, DISTRIGAZ S.A., dont le premier exercice ne couvre qu'une période de 6 mois (allant du 01/07/2001 au 31/12/2001).

Comme indiqué dans le prospectus établi en vue de l'inscription des parts sociales de la nouvelle société DISTRIGAZ, les résultats consolidés comprennent la quote-part des résultats du second semestre des filiales du Groupe : SCA DISTRIGAZ & C°, FINPIPE G.I.E., S.A. TRANSFIN, ETAC B.V. et DISTRI RE.

2. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires issu des ventes de gaz naturel s'élève à 1.670,38 mio EUR, en progression de 16,31 % par rapport à celui du second semestre 2000.

Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des volumes vendus par rapport à la même période de référence en 2000 (+ 11,4%).

La contribution de la maison-mère au chiffre d'affaires consolidé est de 1.693,69 mio EUR.

Le chiffre d'affaires provenant du leasing à FLUXYS des canalisations Zeebrugge-Blaregnies et RTR s'élève à 11,55 mio EUR au second semestre.

Le chiffre d'affaires issu du transit contribue à celui du second semestre à hauteur de 54,62 mio EUR. Il continue également de progresser par rapport aux années antérieures (+ 8,7 % sur base annuelle).

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit par conséquent à 1.759,86 mio EUR.

3. Résultats

Le résultat d'exploitation consolidé a été réalisé essentiellement par les filiales FINPIPE G.I.E. (8,67 mio EUR), représentant les revenus générés par le leasing des canalisations Zeebrugge-Blaregnies et RTR facturés à FLUXYS, et DISTRIGAZ & C. (7,59 mio EUR), dont le chiffre d'affaires a continué de progresser tandis que le niveau des charges d'exploitation se maintenait au niveau de 2000.

La contribution du résultat d'exploitation de DISTRIGAZ S.A. à ce résultat consolidé est légèrement positive, de l'ordre de 2,13 mio EUR.

Ceci s'explique notamment par les ventes de gaz du mois de décembre 2001, favorablement influencées par des conditions climatiques moins clémentes que la normale. Le résultat financier consolidé négatif (-2,09 mio EUR) a été influencé défavorablement par le dénouement des coûts de couverture du financement du réseau RTR par DISTRIGAZ & C°, ayant entraîné la comptabilisation d'une charge financière ponctuelle de l'ordre de 4,2 mio EUR durant le second semestre 2001.

L'incidence de cette opération sur le résultat financier a cependant été atténuée par l'enregistrement en maison-mère de la quote-part du résultat FINPIPE G.I.E. pour le second semestre 2001 (1,79 mio EUR).

Enfin, le résultat exceptionnel consolidé (+ 0,79 mio EUR) provient essentiellement de la vente par DISTRIGAZ & C° à FLUXYS de 800 actions de la S.A. HUBERATOR, ayant permis de dégager une plus-value de l'ordre de 0,9 mio EUR.

A l'issue de cette opération, DISTRIGAZ & C° détient encore 10% du capital d'HUBERATOR.

La charge fiscale consolidée de 7,97 mio EUR se répartit entre DISTRIGAZ S.A. (4,15 mio EUR) et DISTRIGAZ & C° (3,82 mio EUR).

Enfin, le résultat net des sociétés mises en équivalence enregistre la quote-part du second semestre du résultat de la filiale ETAC B.V., soit 1,05 mio EUR.

Le résultat consolidé du Groupe DISTRIGAZ s'établit en conclusion à 10,16 mio EUR.

S'il avait été tenu compte, pour mieux refléter la réalité économique, des résultats du 1er semestre 2001 des filiales faisant partie du périmètre de consolidation, le résultat consolidé du Groupe DISTRIGAZ se serait élevé à 26,54 mio EUR, soit 10 mio EUR de plus que les estimations annoncées dans le prospectus, essentiellement en raison de l'augmentation des ventes enregistrées durant le mois de décembre 2001.

Résultats consolidés

Résultats consolidés au 31/12/2001

	31-12-2001
I. Ventes et prestations	1.759.923
A. Chiffre d'affaires	1.759.856
B. Variation des en-cours de fabrication, des produits finis et des commandes en cours d'exécution	0
C. Production immobilisée	0
D. Autres produits d'exploitation	67
II. Coût des ventes et des prestations	1.741.545
A. Approvisionnements et marchandises	1.580.314
1. Achats	1.645.747
2. Variation des stocks	-65.433
B. Services et biens divers	79.900
C. Rémunérations, charges sociales et pensions	0
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	10.063
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	8.936
F. Provisions pour risques et charges	62.295
G. Autres charges d'exploitation	37
III. Bénéfice d'exploitation	18.378
IV. Produits financiers	18.846
A. Produits des immobilisations financières	0
B. Produits des actifs circulants	11.285
C. Autres produits financiers	7.561
V. Charges financières	20.933
A. Charges des dettes	17.157
B. Réductions de valeur sur actifs circulants autres que ceux visés sub II.E.	0
C. Autres charges financières	3.776

Résultats consolidés

Résultats consolidés au 31/12/2001

VI. Bénéfice courant avant impôts des entreprises consolidées	16.291
VII. Produits exceptionnels	876
B. Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	0
C. Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels	0
D. Plus-values sur réalisations d'actifs immobilisés	876
E. Autres produits exceptionnels	0
VIII. Charges exceptionnelles	87
A. Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, immobilisations incorporelles et corporelles	0
C. Provisions pour risques et charges exceptionnels	0
D. Moins-values sur réalisations d'actifs immobilisés	0
E. Autres charges exceptionnelles	87
IX. Bénéfice de l'exercice avant impôts des entreprises consolidées	17.080
XI. Impôts sur le résultat	-7.972
A. Impôts	-7.972
B. Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	0
XII. Bénéfice des entreprises consolidées	9.108
XIII. Quote-part dans le résultat des SMEE	1.049
XIV. Bénéfice consolidé	10.157
XV. Part des tiers dans le résultat	1.406
XVI. Part du groupe dans le résultat	8.751

Affectations et prélèvements

Affectations et prélèvements

	31/12/2001
Résultat total de l'exercice	10.157
Bénéfice groupe	8.751
Bénéfice tiers	1.406
Affectation aux réserves	4.142
Bénéfice à distribuer par Distrigaz	4.609
Rémunération du capital	4.609
Affectation du résultat attribuable aux tiers	1.406

Critères de consolidation

I. Critères de consolidation

Les comptes consolidés sont établis conformément aux dispositions de l'Arrêté Royal du 30 janvier 2001.

Ils sont établis en milliers d'EUR.

En 2001, le périmètre de consolidation comprend les sociétés DISTRIGAZ, FINPIPE, DISTRIGAZ & C°, TRANSFIN, ETAC et DISTRI RE. En application du principe de l'image fidèle, ETAC a été mise en équivalence en vue de refléter au mieux les intérêts économiques du groupe tandis que DISTRI RE a été mise en équivalence compte tenu de l'exercice d'activités très différentes de celles du groupe DISTRIGAZ.

Les sociétés CITENSY S.A., GAZELEC S.C.R.L., GAZELEC & Co S.C.S., I.Z.T. S.C.R.L. et RHODIGAZ S.A.S. ne sont pas consolidées, DISTRIGAZ n'en ayant pas le contrôle. Elles ne sont pas mises en équivalence en raison de leur faible importance relative.

II. a. ENTREPRISES CONSOLIDEES PAR LA METHODE DE L'INTEGRATION GLOBALE

NOM	SIEGE	T.V.A N° national	Fraction du capital détenu
FINPIPE G.I.E.	rue Guimard 4 - 1040 Bruxelles	444.889.015	56,000887 %
DISTRIGAZ & C° S.C.A.	rue Guimard 4 - 1040 Bruxelles	464.255.658	99,804 %
TRANSFIN S.A.	rue Guimard 4 - 1040 Bruxelles	464.236.654	99,8 %

**b. ENTREPRISES EXCLUES DE LA CONSOLIDATION EN APPLICATION DE L'ART. 13.1°
COMPTE TENU DE LEUR IMPORTANCE NEGLIGEABLE**

Néant

III. ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION PAR INTEGRATION PROPORTIONNELLE

Néant

IV.a. ENTREPRISES MISES EN EQUIVALENCE

NOM	SIEGE	T.V.A N° national	Fraction du capital détenu
DISTRIRE S.A.	avenue de la Gare 65 - L-1611 Luxembourg	-	100,00 %
ETAC B.V.	F. Roeskestraat 123 - 1077 EE Amsterdam	NL 8072.38.491.B 01	75,00 %

**b. ENTREPRISES NON MISES EN EQUIVALENCE EN APPLICATION DE L'ART. 13.1°
COMPTE TENU DE LEUR IMPORTANCE NEGLIGEABLE**

NOM	SIEGE	T.V.A N° national	Fraction du capital détenu
CITENSY S.A.	avenue Palmerston 4 - 1000 Bruxelles	446.602.945	33,333%
GAZELEC S.C.R.L.	rue Guimard 4 - 1040 Bruxelles	453.524.092	49,920%
GAZELEC & Co S.C.S.	rue Guimard 4 - 1040 Bruxelles	453.477.671	99,900%
I.Z.T. S.C.R.L.	rue Guimard 4 - 1040 Bruxelles	454.318.009	51,00%
RHODIGAZ S.A.S.	quai Alphonse Le Gallo 26 - F92512 BOULOGNE-BILANCOURT FRANCE	-	50,00%

VI. REGLES D'EVALUATION

1. INVENTAIRE

Règles générales

Les éléments de l'actif sont évalués à leur prix d'acquisition ou de revient et sont portés au bilan pour cette même valeur, déduction faite des amortissements et réductions de valeur y afférents.

Les éléments apportés sont valorisés à la valeur conventionnelle des apports. Ils ne comprennent pas les impôts et les frais relatifs à l'apport; si ceux-ci ne sont pas pris entièrement en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel l'apport est effectué, ils sont portés sous la rubrique "Frais d'établissement".

Les immobilisations corporelles ou financières peuvent faire l'objet d'une réévaluation lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable.

Ces immobilisations ne sont réévaluées que dans la mesure où la réévaluation est justifiée par la rentabilité de l'activité de l'entreprise ou par la partie concernée de ses activités.

Avoirs, droits, dettes et engagements en devises étrangères

Comptabilisation à la conclusion de l'opération

Les comptes qui expriment une créance ou une dette en monnaie étrangère sont valorisés au cours du jour de l'opération. Toutefois, dans le cas où la variation de cours est sans influence sur le dénouement de l'opération, il pourra être choisi un cours standard ou un cours moyen déterminé périodiquement.

Evaluation en fin d'exercice

En fin d'exercice et conformément à l'avis de la Commission des Normes Comptables (bulletin n° 20 de décembre 1987, section VII A et B), les actifs et passifs monétaires ainsi que les droits et engagements sont valorisés au cours de clôture de l'exercice. Cette revalorisation donne naissance à des écarts de conversion qui sont globalisés par devise, sauf s'ils ont fait l'objet d'une opération de couverture spécifique, les écarts négatifs par devise sont pris en résultat tandis que les écarts positifs sont différés.

Frais d'établissement

Les frais d'établissement ne sont portés à l'actif que s'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif pour leur prix de revient que dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation de ces immobilisations ou de leur rendement futur pour l'entreprise.

- Immobilisations corporelles

Le petit outillage, les matières consommables et les fournitures, qui sont constamment renouvelés et dont la valeur d'acquisition est négligeable par rapport à l'ensemble du bilan peuvent être portés à l'actif pour une valeur fixe si leur quantité, leur valeur et leur composition ne varient pas sensiblement d'un exercice à l'autre. Dans ce cas, le prix de renouvellement de ces éléments est porté sous les charges d'exploitation.

Les droits d'usage dont l'entreprise dispose sur des immobilisations corporelles en vertu de contrats de location-financement ou de contrats similaires sont portés à l'actif, à concurrence de la partie des versements échelonnés prévus au contrat, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

Les engagements corrélatifs portés au passif sont évalués chaque année à la fraction des versements

échelonnés afférents aux exercices ultérieurs, représentant la reconstitution en capital de la valeur du bien, objet du contrat.

- Immobilisations financières

Les participations et les actions portées sous la rubrique "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues. Les créances et titres à revenu fixe portés sous les immobilisations financières font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

Les frais accessoires relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières sont pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

- Créances à plus d'un an

Les créances à plus d'un an font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

- Stocks

STOCKS DE GAZ

Les stocks de gaz sont tenus selon la méthode "dernier entré/premier sorti" (LIFO). Les entrées en stock de gaz naturel sont valorisées au coût moyen mensuel des achats pour le "G".

STOCKS DE MATIÈRES CONSOMMABLES ET DE FOURNITURES

Les matières consommables et les fournitures sont inventoriées par application de la méthode des prix moyens pondérés. Pour certains avoirs, il peut être établi une individualisation des prix de chaque élément ou groupe d'éléments classés par année d'acquisition. Ces stocks peuvent faire l'objet de réductions de valeur dans les limites autorisées par l'administration des contributions directes, en fonction du type de bien stocké.

COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION. Les travaux en cours pour compte de tiers sont valorisés à leur prix de revient avec incorporation de coûts indirectement imputables. Toutefois, pour certains travaux importants, ce prix de revient peut comprendre la charge financière afférente aux capitaux empruntés pour financer ces réalisations.

RÉDUCTIONS DE VALEUR

Des réductions de valeur sont actées, si nécessaire, pour tenir compte soit de la valeur du marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

- Créances à un an au plus - Placements de trésorerie - Valeurs disponibles

Les éléments visés à ces rubriques font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur prix d'acquisition.

Des réductions de valeur complémentaires sont actées pour tenir compte soit de l'évolution de la valeur de réalisation ou de marché, soit des aléas justifiés par la nature des avoirs en cause ou de l'activité exercée.

2. ACHATS DE GAZ

Le coût d'achat du gaz est calculé en application des recommandations du Comité de Contrôle de l'Electricité et du Gaz relatives à l'établissement du paramètre "G".

Options sur devises achetées à des fins de couverture des achats de gaz

Les options sur devises achetées en vue de couvrir le risque de change sur une opération future sont comptabilisées dans la rubrique "Placements de trésorerie" à leur valeur d'acquisition.

Elles ne font l'objet de réductions de valeur qu'au cas où la transaction future n'est plus suffisamment probable ou ne se réalisera pas.

A chaque clôture, le résultat potentiel sur l'opération future est évalué et, si une perte est prévisible, celle-ci est provisionnée.

3. AMORTISSEMENTS

Les amortissements sont appliqués comme suit :

Frais d'établissement

Les frais d'établissement font l'objet d'amortissements appropriés par tranches annuelles de vingt pourcent au moins des sommes réellement dépensées; toutefois, l'amortissement des frais d'émission et des agios sur emprunts peut être réparti sur toute la durée de l'emprunt.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Les logiciels informatiques sont amortis au taux de 20 %. Les immobilisations incorporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'un plan d'amortissement étalé sur leur durée d'utilité ou d'utilisation probable.

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications de circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise font, le cas échéant, l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps ne font l'objet de réductions de valeur qu'en cas de moins-values ou de dépréciations durables.

Méthodes d'amortissement

a.1. Amortissement linéaire

Les principaux taux d'amortissement utilisés sont :

- 3 % sur les bâtiments administratifs;
- 5 % sur les bâtiments industriels;
- 20 % sur l'outillage, les véhicules et le mobilier;
- 25 % sur le matériel informatique;
- 33,33 % sur les prototypes.

4. DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Il est tenu compte des risques prévisibles, des pertes, des dépréciations éventuelles qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs.

Il est tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment :

- a. les charges de grosses réparations et de gros entretien et de déplacements de canalisations;
- b. les risques de pertes ou de charges découlant pour l'entreprise de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues, de positions et marchés à terme en devises ou de positions et marchés à terme en marchandises, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par l'entreprise, de litiges en cours.

5. IMPOTS

La charge fiscale relative à l'exercice est déterminée à la date de clôture en fonction de l'impôt estimé et ce, en tenant compte des versements anticipés et des précomptes imputables.

6. RETRAITEMENT ET ELIMINATIONS

L'application de règles d'évaluation homogènes à l'intérieur du Groupe permet de présenter les comptes consolidés sans que des retraitements significatifs ne soient nécessaires à cet effet.

7. DATE DE CLOTURE

Les comptes consolidés sont arrêtés au 31 décembre, date de clôture des comptes de la société-mère.

Lorsque la date de clôture des comptes d'une société-filiale est comprise entre le 30 septembre et le 31 décembre, ses comptes annuels sont utilisés tels quels; si la date de clôture est antérieure au 30 septembre, une situation intercalaire au 31 décembre est établie pour les besoins de la consolidation.

VII. ETAT DES FRAIS D'ETABLISSEMENT

Néant

VIII. ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(Rubrique II de l'actif)

Néant

IX. ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
	Terrains Constr. et Maisons d'habit. (1)	Installa- tions et Machines (1)	Mobilier Matériel roulant et Outillage	Location financement & droits similaires	Autres	Immobilisations en cours et acomptes versés	Total
A. Valeur d'acquisition							
Au terme de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice							
- Aquisitions y compris production immobilisée	0	8.477	0	0	0	16.334	24.811
- Cessions et désaffectations	0	0	0	0	0	0	0
- Transferts internes	0	0	0	0	0	0	0
- Variations de périmètre	1.029	126.801	0	0	0	48.034	175.864
Au terme de l'exercice	1.029	135.278	0	0	0	64.368	200.675
C. Amortissements							
Au terme de l'exercice précédent	0	0	0	0	0	0	0
Mutations de l'exercice							
- Actés	23	3.171	0	0	0	6.869	10.063
- Repris	0	0	0	0	0	0	0
- Acquis de tiers	0	4.769	0	0	0	0	4.769
- Annulés	0	0	0	0	0	0	0
- Transferts internes	0	0	0	0	0	0	0
- Variations de périmètre	397	48.977	0	0	0	13.209	62.583
Au terme de l'exercice	420	56.917	0	0	0	20.078	77.415
D. Valeur nette comptable au terme de l'exercice							
	609	78.361	0	0	0	44.290	123.260

(1) Dérogation obtenue pour le secteur gaz et électricité

X. ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	A. Entreprises mises en équivalence	B. Autres entreprises
1. Participations, actions et parts		
a. Valeur d'acquisition		
Au terme de l'exercice précédent	-	-
Mutations de l'exercice		
- Acquisitions	-	19
- Cessions et retraits	-	-
- Variation de périmètre	2.513	25.184
Au terme de l'exercice	2.513	25.203
b. Plus-values		
Au terme de l'exercice précédent	-	-
Mutations de l'exercice		
Variation de périmètre	-	1.494
Au terme de l'exercice	-	1.494
c. Réductions de valeur		
Au terme de l'exercice précédent	-	-
Au terme de l'exercice	-	-
d. Montants non appelés		
Au terme de l'exercice précédent	-	-
Mutations de l'exercice		
Variation de périmètre	620	1.591
Au terme de l'exercice	620	1.591
e. Variations des capitaux propres		
Au terme de l'exercice précédent	-	
Mutations de l'exercice		
Variation de périmètre	3.100	
Mise en équivalence	1.049	
Au terme de l'exercice	4.149	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	6.042	25.106
2. Créances		
Valeur comptable nette au au terme de l'exercice précédent		-
Mutations de l'exercice		
- Additions		-
- Remboursements		-
- Réductions de valeur reprises		-
- Autres		10.733
Valeur comptable nette au terme de l'exercice		10.733
Réductions de valeur cumulées au terme de l'exercice		0

XI. ETAT DES RESERVES ET DU RESULTAT REPORTE

Valeur au terme de l'exercice précédent	0
Mutations de l'exercice :	
- Réserves apportées dans le cadre de la scission	102.676
- Résultat généré	8.751
- Affectation du résultat : dividendes	-4.609
Valeur au terme de l'exercice	106.818

XII. ETAT DES ECARTS DE CONSOLIDATION

Néant

XIII. ETAT DES DETTES

	Etalement de la valeur résiduelle		
	moins de 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans
A. Ventilation des dettes à l'origine			
à plus d'un an			
A. Dettes financières			
2. Emprunts obligataires non subordonnés	0	0	0
3. Dettes de location-financement	0	0	0
4. Etablissements de crédit	3.409	17.043	43.911
5. Autres emprunts	5.823	29.118	27.719
Total	9.232	46.161	71.630
C. Acomptes reçus	42.000	48.048	0
D. Autres dettes	0	0	0
Total	51.232	94.209	71.630
B. Montants des dettes ou de la partie de ces dettes qui sont garanties par :			
Pouvoirs publics belges et sûretés réelles			
Néant			

XIV. RESULTAT

	Au 31/12/2001
A. Chiffre d'affaires net	
Ventes gaz	1.670.376
Finpipe	11.545
Distrigaz & C°	54.617
Autres prestations et produits divers	23.318
Total	1.759.856
B. Personnel et frais de personnel	
1. Données quantitatives :	
Effectif moyen pendant l'exercice	0,0
2. Données relatives aux charges	
- Rémunérations et avantages sociaux directs	0
- Cotisations patronales d'assurances sociales	0
- Primes patronales pour assurances extra légales	0
- Autres frais de personnel	0
- Pensions	0
Total	0
D. Impôts sur le résultat	
1. Impôts sur le résultat de l'exercice :	
a) Impôts et précomptes dûs ou versés	9.191
b) Excédent de versements d'impôts ou de précomptes portés à l'actif	- 538
c) Supplément d'impôts estimés (portés au passif)	- 681
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs :	
a) Suppléments d'impôts dûs ou versés	0

XV. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN**A.5. Marché à terme**

- Contrats d'achat et de transport de gaz :	
De façon cumulée, les engagements "take or pay" de Distrigaz, hors ceux repris par les producteurs d'électricité, peuvent être estimés à 20,3 milliards de EUR sur base du prix moyen actuel.	
- Contrats complémentaires à court terme	
Achats gaz	128.470
Ventes gaz	123.522
- Devises achetées à terme	94.169
- Devises vendues à terme	125.074
- Couverture de risques sur taux d'intérêts	69.410

C. Litiges et autres engagements

- Garanties constituées par des tiers pour compte de l'entreprise	
Autres garanties constituées	1.052
- Garanties reçues	
Autres activités	
Cautionnements bancaires	248
- Engagements reçus	
- Engagements donnés	
Engagements en faveur de DISTRI RE	9.916
Engagements dans le cadre de l'Interconnector et de l'I.Z.T.	
Autres engagements donnés	

D. Régime complémentaire de pension**a. Description des régimes***** régime de type "but à atteindre" :**

Le personnel de cadre engagé avant le 1.05.1999 et le personnel statutaire bénéficiaire d'un capital correspondant à une rente égale, en cas de carrière complète, à 75% du dernier revenu annuel déduction faite d'un calcul théorique de la pension légale. Un coefficient réducteur est appliqué en cas de carrière incomplète.

*** régime de type "primes fixées" :**

Le personnel de cadre engagé après le 1.05.1999 bénéficie d'un capital constitué par des primes personnelles et par des primes patronales qui s'élèvent à 4 fois le montant des primes personnelles.

* En cas de décès avant le départ en pension, ces 2 régimes prévoient des capitaux en faveur du conjoint survivant et des allocations aux orphelins.

b. Mesures prises par l'entreprise pour en couvrir la charge

En vue de garantir les capitaux et rentes précités, la société verse les cotisations patronales et personnelles auprès des organismes suivants : Pensiobel Ancien ASBL, Pensiobel secteur ASBL, Elgabel ASBL, Powerbel ASBL et Contassur S.A.

XVI. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION (non comprises dans la consolidation)

	A. Entreprises liées		B. Entreprises avec lien	
	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000	Au 31/12/2001	Au 31/12/2000
1. Immobilisations financières				
- Participations	88	0	25.018	0
- Créances	0	0	0	0
2. Créances				
- A un an au plus	10	0	57	0
3. Placements de trésorerie				
- Créances	367.770	0	0	0
4. Dettes				
- A un an au plus	131.874	0	615	0
7. Résultats financiers				
Produits des immob. financ.	0	0	0	0
Produits des actifs circulants	6.939	0	0	0
Charges de dettes	5.583	0	0	0

XVII. ADMINISTRATEURS

2.a. Rémunérations directes et indirectes attribuées aux administrateurs.	0
---	---

Rapport du commissaire

Rapport du commissaire sur les comptes consolidés

Clotures le 31 décembre 2001

Présentes à l'assemblée générale des actionnaires

De la société

DISTRIGAZ S.A.

Aux Actionnaires,

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes consolidés établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la société, pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2001, dont le total du bilan s'élève à 1.736.766 (000) EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice consolidé de l'exercice de 10.157(000) EUR. Nous avons également procédé à la vérification du rapport consolidé de gestion.

Attestation sans réserve des comptes consolidés

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'inexactitudes significatives compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de l'ensemble consolidé en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu les explications et informations

requises pour nos contrôles. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes consolidés. Nous avons évalué le bien fondé des règles d'évaluation, des règles de consolidation et des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2001 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'ensemble consolidé en conformité aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations (et informations) complémentaires

Nous complétons notre rapport par l'attestation complémentaire suivante qui n'est pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes consolidés :

- Le rapport de gestion consolidé contient les informations requises par le Code des Sociétés et concorde avec les comptes consolidés.

Antwerpen, le 16 mars 2002

Le Commissaire,
DELOITTE & TOUCHE
Réviseurs d'Entreprises SC s.f.d. SCRL
Représentée par Jos VLAMINCKX



Actif

Actif

	31/12/2001
ACTIFS IMMOBILISES	33.476
Immobilisations corporelles	3.391
Immobilisations financières	30.085
ACTIFS CIRCULANTS	1.385.573
Stocks et commandes en cours d'exécution	190.811
Créances à un an au plus	685.135
Placements de trésorerie	496.146
Valeurs disponibles	319
Comptes de régularisation	13.162
	1.419.049

Passif

Passif

	31/12/2001
CAPITAUX PROPRES	141.527
Capital	66.228
Primes d'émission	41
Plus-values de réévaluation	1.494
Réserves	72.233
Bénéfice reporté	1.531
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	215.857
Provisions pour risques et charges	215.857
DETTES	1.061.665
Dettes à plus d'un an	48.049
Dettes à un an au plus	872.878
Comptes de régularisation	140.738
	1.419.049

Compte de résultats

Compte de résultats

	31/12/2001
Ventes et prestations	1.694.028
Coût des ventes et des prestations	1.693.707
Résultat d'exploitation	321
Produits financiers	19.405
Charges financières	9.346
Résultat financier	10.059
Résultat courant avant impôts	10.380
Produits exceptionnels	0
Charges exceptionnelles	88
Résultat exceptionnel	-88
Bénéfice de l'exercice avant impôts	10.292
Impôts sur le résultat	-4.152
Bénéfice de l'exercice	6.140
Bénéfice de l'exercice à affecter	6.140

Affectations et prelevements

Affectations et prelevements

	31/12/2001
A. Bénéfice à affecter	6.140
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	6.140
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	0
B. Prélèvements sur les capitaux propres	0
2. Sur les réserves	0
C. Affectations aux capitaux propres	0
2. A la réserve légale	0
3. Aux autres réserves	0
D. Résultat à reporter	1.531
1. Bénéfice à reporter	1.531
F. Bénéfice à distribuer	4.609
1. Rémunération du capital	4.609
Si la répartition ci-dessus est acceptée, et compte tenu des prescriptions fiscales, le montant du dividende net de précompte mobilier pourra être fixé à :	4,92 EUR

VIII. ETAT DU CAPITAL AU TERME DE L'EXERCICE

A.1. Capital souscrit

Au terme de l'exercice précédent	0
Modifications au cours de l'exercice :	66.228
Au terme de l'exercice	66.228

A.2. Représentation du capital

Actions nominatives	621.996
Actions au porteur	80.640

G. Structure de l'actionnariat

Déclarant	Date de la déclaration	Catégorie de part	Nombre de droits de vote déclarés	%
Tractebel S.A. (lié à S.G.B.)*	12/12/2001	A & D	270.194	38,45
Distrihold S.A. (liée à Tractebel)*	12/12/2001	A	117.696	16,75
Publigaz*	12/12/2001	B	116.812	16,62
Belgian Shell S.A.*	12/12/2001	C	117.106	16,67
			621.808	88,49

*agissant de concert

XV. IMPÔTS SUR LE RESULTAT

Au 31/12/2001

A. Détail de la rubrique 670/3	
1. Impôts sur le résultat de l'exercice	4.152
a) Impôts et précomptes dus ou versés	4.431
b) Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	- 279
2. Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	
a) Suppléments d'impôts dus ou versés	
B. Disparité entre bénéfice avant impôts et bénéfice taxable estimé	
Bénéfice avant impôts	10.292
Eléments fiscaux :	43
- Revenus définitivement taxés	
- Dépenses non admises	43
- Réserves taxables	0
- Réserves déjà taxées	0
- Déduction pour investissements	0
Total	10.335
D. Sources de latences fiscales	
1. Latences actives	
- Déduction pour investissements	0

Le présent rapport annuel est également disponible en néerlandais et en anglais. Pour en obtenir un exemplaire, contactez Annelies Van Keymeulen au service Documentation:
Tél.: +32 (0)2 557 30 91
Fax: +32 (0)2 502 21 79
e-mail: annelies.vankeymeulen@distri.be

Siège social

Distrigaz SA

Rue de l'Industrie 10

B-1000 Bruxelles

Tél.: +32 (0)2 557 31 11

Fax: +32 (0)2 557 31 12

TVA: BE 476.201.605

RCB 654 126

D/2002/8732/2

